



transformer annexe pierre en chambre

Par nd, le **30/06/2019** à **16:50**

bonjour, rnrnancien bati en pierre de 30m2, a 30 metre de la maison principale, situé en zone agricole du PLU. rnrnJe souhaite l'amenager sans modifier l'exterieur pour en faire une chambre (que je louerais en chambre d,hote) rnrnquelle declaration dois je faire? le changement de destination est il necessaire? quelles erreur eviter dans la declaration? MERCI BEAUCOUP